

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: MECAJOINT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité de silicone

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

ITW Spraytec – Département ITECMA

5 bis, rue Retrou

92600 Asnières sur Seine

Tél. +33.(0)1.40.80.32.32 – Fax : +33.(0)1.40.80.32.30

infofds@itwpc.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: INRS : +33.(0)1.45.42.59.59



SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit a été testé selon 92/69/CE et n'est pas classé comme irritant pour la peau et les yeux.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 2 -







(suite de la page 1)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 4253-34-3 EINECS: 224-221-9 Reg.nr.: 01-2119962266-32-xxxx	triacétate deméthylsilanetriyle  C R34;  Xn R22 R14  Skin Corr. 1B, H314;  Acute Tox. 4, H302	1-≤2,5%
CAS: 17865-07-5 EINECS: 241-816-9 Reg.nr.: 01-2119966899-07-xxxx	Propyltriacétoxyasilan  C R34 R14  Skin Corr. 1B, H314	1-≤2,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Autoprotection du secouriste d'urgence.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Recourir à un traitement médical.

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

Mousse

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 3 -

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Pedant le durcissement, de petites quantités d'acide acétique sont connes.

64-19-7 acide acétique (1%)

VME | Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10ppm

· DNEL

64-19-7 acide acétique

Inhalatoire	cons, court, local	25 mg/m ³ (souris)
	cons, long, local	25 mg/m ³ (souris)
	emp, court, local	25 mg/m ³ (souris)
	emp, long, local	25 mg/m ³ (souris)

4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle

Oral	cons, court, system	1 mg/kg bw/d (lapin)
	cons, long, system	1 mg/kg/d (souris)
Dermique	cons, court, system	7,2 mg/kg bw/d (lapin)
	cons, long, system	7,2 mg/kg/d (souris)
	emp, court, system	14,5 mg/kg bw/d (lapin)
	emp, long, system	14,5 mg/kg/d (souris)
Inhalatoire	cons, court, local	5,1 mg/m ³ (lapin)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 4 -

(suite de la page 3)

	cons, court, system	6,3 mg/m ³ (lapin)
	cons, long, local	5,1 mg/m ³ (souris)
	cons, long, system	6,3 mg/m ³ (souris)
	emp, court, local	31 mg/m ³ (souris)
	emp, court, system	25 mg/m ³ (lapin)
	emp, long, local	31 mg/m ³ (lapin)
	emp, long, system	25 mg/m ³ (souris)

17865-07-5 Propyltriacetoxysilan

Oral	cons, long, system	6,05 mg/kg/d (souris)
Dermique	cons, long, system	6,05 mg/kg/d (lapin)
	emp, long, system	12,11 mg/kg/d (souris)
Inhalatoire	cons, long, system	21,06 mg/m ³ (lapin)
	emp, long, system	85,39 mg/m ³ (souris)

811-97-2 1,1,1,2-Tetrafluorethan

Inhalatoire	cons, long, system	2476 mg/m ³ (souris)
	emp, long, system	13936 mg/m ³ (souris)

PNEC**64-19-7 acide acétique**

Oral	eau douce	3,058 mg/l (daphnia)
	eau de mer	0,3058 mg/l (daphnia)
	relâchez sporadique	30,58 mg/l (daphnia)
	station d'épuration	85 mg/l (daphnia)
	sédiment	11,36 mg/(kg dw) (daphnia)
	sédiment marin	1,136 mg/(kg bw) (daphnia)

4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle

Oral	eau douce	1 mg/l (daphnia)
	eau de mer	0,1 mg/l (daphnia)
	relâchez sporadique	10 mg/l (daphnia)
	sol	0,145 mg/(kg dw) (daphnia)
	station d'épuration	10 mg/l (daphnia)
	sédiment	3,4 mg/(kg dw) (daphnia)
	sédiment marin	0,34 mg/(kg bw) (daphnia)

17865-07-5 Propyltriacetoxysilan

Oral	eau douce	0,02441 mg/l (daphnia)
	eau de mer	0,002441 mg/l (daphnia)
	sol	0,00336 mg/(kg dw) (daphnia)
	station d'épuration	10,55 mg/l (daphnia)
	sédiment	0,01457 mg/(kg dw) (daphnia)
	sédiment marin	0,001457 mg/(kg bw) (daphnia)

811-97-2 1,1,1,2-Tetrafluorethan

Oral	eau douce	0,1 mg/l (daphnia)
	eau de mer	0,01 mg/l (daphnia)
	relâchez sporadique	1,0 mg/l (daphnia)
	station d'épuration	73 mg/l (daphnia)
	sédiment	0,75 mg/(kg dw) (daphnia)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 5 -

(suite de la page 4)

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

- **Protection des mains:**

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme: Pâteuse

Couleur: Noir

- **Odeur:** Caractéristique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

- **Point d'éclair** >100 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

- **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 6 -

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	1,02 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	70 000 mPa * s
Cinématique:	Non déterminé.
Solvants organiques:	0,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1060 mg/kg (lapin)

4253-34-3 triacétate de méthylsilanetriyle

Oral	LD50	1600 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Pas d'effet d'irritation.
système de test/espèce: lapin
- **des yeux:**
Pas d'effet d'irritation.
système de test/espèce: lapin
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 7 -

(suite de la page 6)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRESD'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 04	emballages métalliques

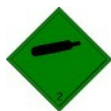
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-------------------------|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1950 |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1950 AÉROSOLS |
| · IMDG | AEROSOLS |
| · IATA | AEROSOLS, non-flammable |

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



- **Classe** 2.5A Gaz.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité


selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 8 -

(suite de la page 7)

· Étiquette	2.2
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.2
· Label	2.2
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.2

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

R14 Réagit violemment au contact de l'eau.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Annexe II

Date d'impression : 21.08.2015

Révision: 21.08.2015

MECAJOINT - 9 -

(suite de la page 8)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR